

COMMUNIQUÉ DE LA CENA

+==+==+==+==+==+==+==+==+

Par décret n° 2018-1930 du 9 octobre 2018, M. Saidou Nourou Bâ, conseiller principal des affaires étrangères de classe exceptionnelle à la retraite, a été nommé membre de la Commission électorale nationale autonome (CENA), en remplacement de Mouhamadou Mbodj, décédé.

M. Bâ prêtera serment le mercredi 19 décembre à 12 h 30 devant le Conseil constitutionnel où, comme prévu par la loi électorale, il prononcera l'engagement suivant : *« Je jure d'accomplir ma mission avec impartialité, de ne me laisser influencer ni par l'intérêt personnel présent ou futur, ni par une pression d'aucune sorte. Dans mon appréciation, je n'aurai pour guides que la loi, la justice et l'équité. Je m'engage à l'obligation de réserve et au secret des délibérations, même après la cessation de mes activités »*.

Avec, derrière lui, une longue carrière de diplomate, ce militant du mouvement sportif, aujourd'hui très actif dans les organisations de la société civile, s'est récemment illustré comme facilitateur dans les relations entre les organisations de la classe politique.

En effet, M. Saidou Nourou Bâ a présidé, de décembre 2017 à février 2018, le Cadre de concertations sur le processus électoral puis a été désigné, en mai 2018, pour présider la Commission ad hoc chargée d'étudier les incidences de la révision constitutionnelle sur le Code électoral communément appelée « commission sur le parrainage ».

Fait à Dakar le 14 décembre 2018

